



Pessac, le 5 juin 2011

N/Réf : FscqP-2011-12

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 3 mai 2011 au Moulin de Noës à 20h30

Participants : Mmes Marie-Claude Charrier (Magonty et Fédération), Françoise Lafon (Sardine), Martine Bourgelas (France et environnants), Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Michel Magne (Noës), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Gilbert Albarran (France et environnants), Serge Poplimont (3M-Bourgailh), Serge Degueil (Magonty), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

Excusés : Jean-Pierre Berthomieux (Toctoucau), Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération), Maïté Allain (Brivazac-Candau), Catherine Rubio (CCLAPS)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour

- le bilan de l'assemblée générale ;
- le dispositif *Musique dans les quartiers* ;
- la Maison des associations ;
- le SCOT et le projet métropolitain ;
- les transports en commun ;
- les problèmes de stationnement ;
- la charte des antennes de téléphonie mobile ;
- les Journées du Patrimoine ;
- le projet *Viographie de Pessac* ;
- la Villa Clément V ;
- questions diverses.

1. Bilan de l'assemblée générale

Dominique Lestynek (Fédération), synthétisant les observations faites par le bureau, regrette qu'il n'y ait pas eu de véritable débat au cours de l'assemblée générale à cause :

- la présentation du débat, trop longue et superflue. À l'avenir, il sera nécessaire de fournir le texte aux élus avant la manifestation ;
- du monologue du maire, trop long et hors sujet.

Deux solutions sont proposées pour les futures assemblées générales :

- mieux maîtriser la durée des interventions ;
- afficher les questions posées.

Jean Baptiste Casenave (CCLAPS) regrette que sur les 45 mn prévues pour le débat interne, 35 mn aient été consacrées à l'exposé : il est important d'avoir un débat interne.

Yves Schmidt (Magonty) fait observer que lors des exposés statutaires, le temps a également

été mal maîtrisé du fait des questions qui ont été posées à l'issue de chaque exposé : pour mieux maîtriser le temps, il est indispensable de regrouper les questions à l'issue des exposés statutaires.

Dominique Lestynek propose que les documents soient envoyés aux quartiers suffisamment en amont pour permettre aux présidents des syndicats et comités de quartiers de les diffuser à temps aux participants à l'assemblée générale.

Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon) suggère que la durée de la partie statutaire soit réduite dans la mesure où les documents auront été diffusés avant la réunion.

Pour **Jean-Claude Limousin** (Cap de Bos), trois heures ne suffisent pas pour exposer les problèmes des quartiers.

Serge Degueil (Magonty) pense que ces problèmes doivent être traités hors assemblée générale, au cours des réunions du conseil d'administration.

Pour **Jean-Claude Juzan** (Le Monteil), le problème vient des personnes qui n'ont pas l'habitude d'assister aux débats de la Fédération. Par ailleurs, il s'interroge sur le rôle des élus à l'assemblée générale.

Dominique Lestynek rappelle qu'il y a toujours eu des élus aux assemblées générales. Pour permettre de traiter un maximum de problèmes propres aux quartiers, il propose que soit organisée une réunion du conseil d'administration quelques jours avant l'assemblée générale : cette réunion permettra de définir la liste des questions qui pourront être posées aux élus.

Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau) est partisan de réduire la durée des comptes-rendus d'activités et de ne pas hésiter à interrompre les élus lorsqu'ils dépassent leur temps de parole.

Pour résumer, **Dominique Lestynek** propose que le déroulement de l'assemblée générale se fasse en trois temps : une réunion du bureau suivie d'une réunion du conseil d'administration quelques jours avant l'assemblée générale proprement dite.

2. Dispositif *Musique dans les quartiers*

Dominique Lestynek annonce que la Fédération est chargée par la Ville de reprendre le flambeau du dispositif *Musique dans les quartiers*. La somme dont disposait Pessac En Scènes était de 8 100 €, y compris la part qui était reversée à la SACEM (environ 15 %). Cela représente une moyenne de 405 € pour chacun des 17 quartiers hors SACEM.

Jean-Claude Juzan demande si chaque quartier sera sûr de toucher au moins 405 €.

Dominique Lestynek propose que toutes les questions qui peuvent se poser soient traitées au cours d'une réunion du bureau. En attendant, il demande à chaque quartier d'adresser à la Fédération *avant la fin du mois de mai* sa demande, même si les dates ne sont pas encore fixées.

3. Maison des associations

Dominique Lestynek annonce que désormais, la Fédération compte deux représentants au conseil d'administration de la Maison des associations : Françoise Lafon et Jean-Claude Juzan. À l'occasion de ses 20 ans d'existence, il s'interroge sur sa finalité et regrette le manque de moyen dont elle dispose. Il faut se poser la question sur la nature des services à rendre et retrouver dans quel esprit elle a été créée, et si les services ont été réellement rendus.

Jean-Claude Juzan fait part des quatre problèmes que rencontre la Maison des associations :

- a. le flou sur les statuts des membres du conseil d'administration, qu'ils soient élus ou membres des associations ;

- b. la gouvernance : qui dirige la Maison des associations ?
- c. quel est son devenir ? Le problème de la gestion de fait existe réellement ;
- d. quelles sont ses activités ? Problème des photocopies contestées par la direction de la vie associative de la Ville.

Il rappelle que la Maison des associations a un rôle dans l'accueil des nouvelles associations à qui elle propose, le cas échéant, un siège social. Elle assure également la formation et l'information. La situation n'est actuellement pas claire : cela se manifeste par un débat permanent entre les élus et les associatifs.

Jacques Da Rold rappelle que la Maison des Associations travaille sur un projet de Conseil local de la vie associative et fait part de son inquiétude quant au rôle du service de la vie associative de la Ville sans clarification des relations entre celui-ci et la Maison des Associations. Il cite l'exemple de l'élaboration du portail de la vie associative qui est en cours et demande que les associations soient consultées.

Dominique Lestynek informe que la Fête des associations aura lieu le 10/09/2011. Certains représentants des quartiers regrettent que les syndicats et comités de quartiers ne soient pas mieux représentés et proposent que la Fédération dispose d'un stand suffisamment important pour permettre la promotion des activités des syndicats et comités de quartiers qui le souhaitent.

Enfin, la demande d'organisation de l'accueil des nouveaux Pessacais en même temps que la Fête des associations doit être réitérée.

4. Le SCOT et le projet métropolitain

Dominique Lestynek rappelle que le PLU doit être compatible avec le SCOT. Une première rencontre organisée par la CUB est programmée le 19/05/2011 de 19h30 à 21h00. Les premières esquisses seront diffusées à tous les quartiers. La valise P3P, envoyée par la Ville à tous les présidents de syndicats et comités de quartiers est consultable sur le site de la Fédération.

Enfin, une commission extra-municipale d'urbanisme est inscrite le 16 mai à 18h30 salle du Conseil municipal.

Dominique Lestynek propose qu'un groupe restreint se réunisse afin d'élaborer des propositions qui constitueront la contribution de la Fédération.

5. Transports en commun

Un comité de suivi a été organisé le 27 avril. **Dominique Lestynek** déplore la faiblesse de l'outil statistique de Keolis qui ne permet pas d'avoir une idée précise de la fréquentation des bus. On ne connaît pas non plus les circuits empruntés par les usagers, ni les populations susceptibles d'être impactées par tel ou tel arrêt. Enfin, il n'a été cité aucun chiffre de la fréquentation intra-rocade. **Dominique Lestynek** rappelle quelques préconisations de la Fédération :

- éviter de créer des réseaux « en plat de nouilles » ;
- ne pas quitter les axes principaux ;
- rétablir une desserte efficace de la station Fontaine d'Arlac ;
- réaliser un essai de transport à la demande dans les secteurs mal desservis ;
- anticiper l'arrivée du tramway.

Enfin, il est recommandé aux usagers de se manifester directement à Keolis pour que leurs doléances soient prises en compte en mettant en copie leur quartier et la Fédération pour appuyer les demandes d'intérêt général.

Jean-Claude Juzan regrette que tout un secteur du Monteil (Monbalon, Clairière aux Pins, Cité canadienne), dont la population est en grande partie âgée, ne soit plus desservi.

Dominique Lestynek répond que les bus ne peuvent pas se détourner de leur itinéraire pour permettre à quelques usagers éventuels de les emprunter : c'est le cas typique d'un secteur qui serait concerné par les transports à la demande car les dessertes classiques réalisées il y a quelques années n'ont pas été probantes.

6. Stationnement

Françoise Lafon (Sardine) signale que dans son quartier, 300 nouveaux logements seront construits sans qu'il ait été prévu de stationnement pour les véhicules des futurs habitants, parce que le PLU ne l'impose pas. Les conséquences risquent d'être catastrophiques pour le quartier. Il est indispensable de prévoir dans le PLU une obligation faite aux promoteurs de construire des places de parking dans les ensembles immobiliers.

Pour **Raymond Delcroix**, le problème du stationnement concerne tous les quartiers. : que fait-on ?

Dominique Lestynek propose que dans les études de PLU, PDU ..., on fasse un point particulier sur ce sujet, notamment, dans les nouvelles règles, en imposant de prévoir des stationnements.

7. Charte des antennes de téléphonie mobile

Françoise Lafon et **Raymond Delcroix** demandent si la charte relative aux antennes de téléphonie mobile signée entre la ville de Pessac et les opérateurs est toujours en vigueur. Si oui, comment l'opérateur Bouygues Telecom a-t-il pu installer une antenne avenue Jean-Jaurès sans que le comité de quartier ni les riverains n'aient été consultés ?

Dominique Lestynek rappelle dans quel esprit la charte a été rédigée et propose de préparer un courrier pour rappeler à la Ville ses obligations.

8. Les Journées du Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 18 et 19 septembre 2011. Le thème 2011 est : le voyage du patrimoine.

La journée du patrimoine de Pays a été fixée au 19 juin 2011 : la commission Histoire de la Fédération a prévu de présenter ses travaux sur les croix de mission à Pessac et de faire un circuit découverte partant du Moulin.

Les Journées nationales des moulins se dérouleront les 14 et 15 mai : la Fédération assurera des permanences pour permettre la visite du moulin de Noës avec le concours de la Ville.

9. Le projet *Viographie de Pessac*

Les quartiers sont invités aux réunions du groupe de travail comprenant des représentants de l'association des anciens élus pessacais et la commission Histoire : le but est de rassembler des informations concernant les voies de la ville : les syndicats et comités de quartiers sont mis à contribution pour rassembler les informations intéressant les voies de leur quartier.

10. La Villa Clément V

La ville avait l'intention de vendre [en catimini et en contradiction avec les finalités contenues

dans la délibération d'acquisition] cette villa située rue Eugène et Marc Dulout : cette décision a été arrêtée de justesse. La Fédération avait prévu d'y héberger le patrimoine numérique de la ville. Cette proposition est toujours d'actualité : un nouveau dossier qui sera adressé, entre autres, au président du Conseil régional, est en cours d'élaboration.

11. Questions diverses

Les représentants du syndicat de quartier de France font part de leur inquiétude quant à la décision d'interdire l'utilisation de la salle des fêtes de France après 22h. Une pétition circule actuellement sur Internet : elle demande que les activités socioculturelles puissent continuer à se dérouler après 22h. Le texte de la pétition sera communiqué à tous les syndicats et comités de quartiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 23h00.